

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

FONDS RÉGIONS RURALITÉ VOLET 2



14 septembre 2022

PRÉSENTATION

Le Fonds régions ruralité (FRR) a remplacé, en avril 2020, le Fonds de développement des territoires 2015-2020. Ce fonds permet aux MRC de remplir leurs mandats à l'égard du développement du territoire. Le présent rapport vise à rendre compte des orientations retenues, des actions réalisées et de l'utilisation des sommes du fonds du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le fonds s'applique sur le territoire de la MRC de Maskinongé qui compte 17 municipalités soit Louiseville, St-Alexis-des-Monts, St-Barnabé, Ste-Angèle-de-Prémont, St-Édouard-de-Maskinongé, St-Justin, St-Léon-le-Grand, St-Paulin, St-Sévère, Ste-Ursule, Yamachiche, Maskinongé, St-Boniface, St-Élie-de-Caxton, St-Étienne-des-Grès, Charette et St-Mathieu-du-Parc.

Les objets du Fonds régions ruralité, tel que libellé dans le protocole signé entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé, sont les suivants :

- A- Réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire ;
- B- Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- C- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- D- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- E- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères et organismes du gouvernement ;
- F- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin.

À partir de ces objets ainsi que des orientations de la planification stratégique du territoire, la MRC de Maskinongé a ciblé les secteurs prioritaires suivants pour ses interventions :

1- Services aux citoyens :

- a- Élaboration et mise en œuvre des politiques de la MRC de Maskinongé ;

2- Services aux municipalités :

- a- Soutien en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services entre les municipalités ;
- b- Soutien à l'élaboration de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, notamment auprès des municipalités dévitalisées reconnues ;

3- Développement économique :

- a- Soutien aux entreprises dans les secteurs priorisés soit l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agroforestier, le manufacturier, le tourisme, les services aux entreprises et les services de proximité ;
- b- Soutien aux jeunes entrepreneurs et à la relève entrepreneuriale ;
- c- Soutien aux entreprises d'économie sociale ;
- d- Soutien aux entreprises en expansion ;

4- Développement du territoire :

- a- Mise en œuvre de projets en lien avec la planification stratégique de la MRC de Maskinongé via l'instance de concertation Vision Maskinongé ;
- b- Soutien à l'attraction, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants ;
- c- Élaboration et mise en œuvre du Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière (PDZAA) ;

5- Aménagement du territoire :

- a- Soutien au processus de révision du schéma d'aménagement ;

Enfin, pour répondre aux enjeux des cinq secteurs d'action prioritaires, une politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie ainsi qu'une politique de soutien aux entreprises sont en vigueur et disponibles sur le site Internet de la MRC.

BILAN :

Les engagements du Fonds régions ruralité par priorité d'investissement, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, sont les suivants :

	FRR engagé	FRR réel versé	Reporté 2022 et plus
<i>Priorité 1 : Service aux citoyens</i>			
Politique familles aînées et développement social	45 000,00 \$	45 000,00 \$	0,00 \$
Maison des trois colombes	40 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Transport collectif	18 000,00 \$	18 000,00 \$	0,00 \$
Services d'accueil des nouveaux arrivants (SANA)	45 000,00 \$	45 000,00 \$	0,00 \$
Maskicom (Internet)	174 410,00 \$	174 410,00 \$	0,00 \$
Sous-total	322 410,00 \$	302 410,00 \$	20 000,00 \$
<i>Priorité 2 et 5 : Service aux municipalités et aménagement du territoire</i>			
Radio communautaire 103,1 FM	50 000,00 \$	50 000,00 \$	0,00 \$
Mise en valeur territoire	119 250,00 \$	119 250,00 \$	0,00 \$
Aménagement du territoire	157 472,00 \$	157 472,00 \$	0,00 \$
Service de développement économique et du territoire	485 642,00 \$	485 642,00 \$	0,00 \$
Sous-total	812 364,00 \$	812 364,00 \$	0,00 \$
<i>Priorité 3 et 4 : Développement économique et du territoire</i>			
Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)	315 609,69 \$	256 245,84 \$	92 597,54 \$
Fonds PDZAA	29 608,17 \$	22 753,17 \$	6 855,00 \$
Fonds d'économie sociale	7 500,00 \$	7 500,00 \$	0,00 \$
Fonds jeunes entrepreneurs	72 000,00 \$	72 000,00 \$	0,00 \$
Sous-total	424 717,86 \$	358 499,01 \$	99 452,54 \$
<i>Ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ou une instance reconnue par la MRC</i>			
Entente de développement culturelle	68 800,00 \$	19 600,00 \$	49 200,00 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	30 600,00 \$	15 300,00 \$	15 300,00 \$
Entente de développement social en Mauricie	40 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)	12 500,00 \$	12 500,00 \$	0,00 \$
Table des élus de la Mauricie	16 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)	19 500,00 \$	6 500,00 \$	13 000,00 \$
Sous-total	187 400,00 \$	71 900,00 \$	115 500,00 \$
Grand total	1 746 891,86 \$	1 545 173,01 \$	234 952,54 \$

PRIORITÉS 3 ET 4 : DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS

Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie				
Promoteur	Projet	FRR engagé	FRR réel versé	Coût total
Ville de Louiseville	Installation d'un tableau indicateur	2 682,00 \$	2 682,00 \$	16 343,50 \$
Ville de Louiseville	Étude pour la construction d'un centre communautaire	48 258,00 \$	48 258,00 \$	60 323,00 \$
Ville de Louiseville	Réfection de l'intérieur de l'aréna	10 722,80 \$	10 722,80 \$	22 339,00 \$
St-Boniface	Aménagement du parc du Boisé du Patrimoine	43 324,96 \$	32 493,72 \$	124 724,73 \$
Maskinongé	Agrandissement et amélioration du parc à planches à roulettes	61 756,92 \$	46 317,69 \$	80 000,00 \$
Saint-Alexis-des-Monts	Achat d'une scène mobile	15 471,00 \$	15 471,00 \$	19 339,00 \$
Saint-Édouard-de-Maskinongé	Aménagement d'un skate-parc	23 335,84 \$	17 502,00 \$	54 835,50 \$
Saint-Élie-de-Caxton	Amélioration scénique Garage culture	37 680,00 \$	28 260,00 \$	47 100,00 \$
Saint-Étienne-des-Grès	Réfection de la grande patinoire	71 358,17 \$	53 518,63 \$	151 330,00 \$
Saint-Léon-le-Grand	Plan d'aménagement du parc au terrain des loisirs	1 020,00 \$	1 020,00 \$	1 275,00 \$
Total		315 609,69 \$	256 245,84 \$	577 609,73 \$

*NB : À noter que quatre (4) projets engagés dans le cadre de l'ancien Fonds de développement des territoires et ne sont pas encore terminés. Le solde à verser est transféré au Fonds régions ruralité, soit un montant de **33 233,69 \$**. Ces quatre (4) projets ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.*

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière				
Promoteur	Projet	FRR engagé	FRR réel versé	Coût total
Groupe leader Plus	Cellule entrepreneuriale agricole	6 100,00 \$	2 325,00 \$	12 300,00 \$
AGIR Maskinongé	Entretien des bandes riveraines 2021	12 320,00 \$	9 240,00 \$	15 400,00 \$
SADC de la MRC de Maskinongé	Valorisation des bonnes pratiques agricoles	4 407,00 \$	4 407,00 \$	5 617,00 \$
CIT MRC de Maskinongé	Bon appétit Maski 6 ^e édition	6 781,17 \$	6 781,17 \$	17 781,17 \$
Total		29 608,17 \$	22 753,17 \$	51 098,17 \$

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Fonds d'économie sociale			
Promoteur	FRR engagé	FRR réel versé	Coût total
Coop de solidarité radio communautaire 103.1 FM	3 750,00 \$	3 750,00 \$	209 500,00 \$
Service d'intégration au travail	3 750,00 \$	3 750,00 \$	15 000,00 \$
Total	7 500,00 \$	7 500,00 \$	224 500,00 \$
Fonds Jeune promoteur			
Total	72 000,00 \$	72 000,00 \$	1 307 050,25 \$

ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL AVEC DES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT OU UNE INSTANCE RECONNUE PAR LA MRC

Ententes	Coût total	Engagement FRR	Versement 2021	Reporté en 2022 et plus
Entente de développement culturelle	168 126,00 \$	68 800,00 \$	19 600,00 \$	49 200,00 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	300 600,00 \$	30 600,00 \$	15 300,00 \$	15 300,00 \$
Entente de développement social en Mauricie	1 120 000,00 \$	40 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$
Entente de partenariat régional en tourisme	25 000,00 \$	12 500,00 \$	12 500,00 \$	0,00 \$
Table des élus de la Mauricie	200 000,00 \$	16 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM)	1 002 000,00 \$	19 500,00 \$	6 500,00 \$	13 000,00 \$
Total	2 815 726,00 \$	187 400,00 \$	71 900,00 \$	115 500,00 \$

BILAN FINANCIER

Voici le bilan financier au 31 décembre 2021

	2021
Solde de l'année précédente	757 150 \$
Enveloppe déléguée par le MAMH	1 766 026 \$
Total enveloppe disponible	2 523 176 \$
Engagements - Projets	780 362 \$
Engagements - Ententes	187 400 \$
Engagements - MRC	812 364 \$
Total des engagements	1 780 126 \$
Somme disponible pour nouveaux engagements	743 051 \$

Les sommes engagées au 31 décembre 2021 se répartissent comme suit :

Sommes réelles versées	1 545 173 \$
Sommes engagées non versées	234 953 \$
Total	1 780 126 \$

PRIORITÉ 1 : SERVICE AUX CITOYENS

La MRC travaille avec ses partenaires à la mise en œuvre de ses politiques familles-aînés, de développement social et d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants. Elle s'implique sur les comités de gestion et de travail pour assurer l'élaboration et la réalisation des plans d'action.

PRIORITÉ 2 ET 3 : SERVICES AUX MUNICIPALITÉS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET CULTUREL

Le service de développement économique et du territoire a été mobilisé une partie de l'année pour offrir un soutien aux entreprises aux prises avec les conséquences engendrées par la COVID 19. C'est dire que l'année 2021 a pris des allures de 2020 avec une majorité de dossiers en consolidation.

Au niveau touristique et culturel, malgré une fermeture causée par la pandémie en début d'année jusqu'au 23 mars, le bureau d'information touristique a enregistré un bon achalandage avec près de 12 000 entrées en 2021. La fréquentation a atteint 45 % de celle de 2019, avant la pandémie (28 000 entrées).



Plusieurs initiatives ont été mises en place dont le développement d'une offre de paniers de produits du terroir pour le temps des fêtes, de Nos bibliothèques s'animent avec 10 bibliothèques participantes ou l'organisation de l'activité Hang'arts publics qui a permis de mettre en valeur 22 artisans du territoire.

Les travaux relativement à la révision de la Politique culturelle de la MRC de Maskinongé sont en cours.

Enfin, l'initiative Bon appétit Maski s'est déroulée cette année avec des salles à manger réouvertes, l'intérêt pour l'événement a été évidemment plus important. Il a regroupé 6 restaurateurs et 1 traiteur. Cette édition a permis également de servir 650 tables d'hôte et de faire découvrir plus de 30 producteurs du territoire.

Politique de soutien aux projets structurants et fonds du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière.

L'agent de développement du territoire accompagne les municipalités et les demandeurs dans le processus de dépôt des demandes et s'occupe du suivi administratif relié à la gestion de ces fonds.

PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- ❖ Animation de la concertation régionale Vision Maskinongé : une rencontre a été tenue (13 septembre 2021);
- ❖ En raison de la pandémie, il n'y a pas eu d'activité bilan de l'année 2021;
- ❖ Animation du comité Signature Innovation : Trois rencontres ont été tenues (2 juin, 23 juin et 3 novembre);
- ❖ Les travaux entourant l'élaboration de la prochaine planification stratégique de la MRC sont toujours en cours.

PRIORITÉ 5 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Concordance des outils d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

- ❖ Seule la municipalité Saint-Alexis-des-Monts n'avait toujours pas de règlements d'urbanisme concordant au SADR de 2008. Toutefois, les nouveaux règlements d'urbanisme (réalisés par le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC) ont été déposés au mois d'avril 2021 à la municipalité et sont présentement en vigueur sur le territoire de cette dernière. Le certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC a été émis le 18 octobre 2021.

Conformité des projets de modifications réglementaires des outils d'urbanisme des municipalités locales

- ❖ Analyse de 46 modifications réglementaires des municipalités locales pour l'émission de certificats de conformité :
 - Charette (2 règlements)
 - Louiseville (3 règlements)
 - Maskinongé (3 règlements)
 - Saint-Alexis-des-Monts (5 règlements)
 - Saint-Barnabé (1 règlements)
 - Saint-Boniface (7 règlements)
 - Sainte-Angèle-de-Prémont (2 règlements)
 - Saint-Édouard-de-Maskinongé (5 règlements)
 - Saint-Élie-de-Caxton (3 règlements)
 - Saint-Étienne-des-Grès (2 règlements)
 - Sainte-Ursule (3 règlements)
 - Saint-Mathieu-du-Parc (3 règlements)
 - Saint-Paulin (4 règlements)
 - Saint-Sévère (1 règlement)
 - Yamachiche (2 règlements)

Révision du schéma d'aménagement et de développement révisé

- ❖ Planification de la révision du SADR;
- ❖ Analyses des besoins en espace pour le développement des périmètres urbains des municipalités;
- ❖ Révision et rédaction en cours de réalisation.

Mise à jour du SADR et entrée en vigueur de règlements de modification du SADR

- ❖ Tenir diverses rencontres au sein de la MRC : Commission d'aménagement et comité consultatif agricole;
- ❖ Entrée en vigueur du règlement 276-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier la limite du périmètre urbain de la municipalité de Charette.

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

- ❖ Tenir diverses rencontres au sein de la MRC : Comité technique et comité directeur du PRMHH;

- ❖ Continuité de la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de Maskinongé;
 - Rencontres de concertation régionale avec les villes et MRC composant la Mauricie afin d'établir un plan de travail pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques comprenant un tronc commun mauricien;
 - Réalisation du forum régional de la Mauricie;
 - Finalisation du portrait du PRMHH;
 - Finalisation du diagnostic du PRMHH.

Révision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA)

- ❖ Tenir diverses rencontres au sein de la MRC : Comité de pilotage du PDZAA;
- ❖ Continuité du projet de révision du PDZAA de la MRC de Maskinongé;
 - Rencontres avec les partenaires du projet (MAPAQ, UPA, etc.);
 - Analyse des données agricoles et finalisation du portrait du PDZAA;
 - Organisation et tenue des ateliers sectoriels;
 - Rédaction des premiers éléments du diagnostic du PDZAA.

Révision du règlement régional sur l'abattage d'arbres de la MRC de Maskinongé

- ❖ Octroi du contrat à une firme de consultant pour réaliser la révision du règlement;
- ❖ Rencontres de suivis et de réflexion avec le consultant;
- ❖ Création d'un comité consultatif de gens du milieu;
- ❖ Réalisation d'un sondage auprès des inspecteurs municipaux pour avoir leur point de vue sur le règlement actuel;
- ❖ Réalisation et obtention d'une 1ère version modifiée du Règlement.

Plan d'adaptation aux changements climatiques

- ❖ Analyse des vulnérabilités et des risques sur le territoire;
- ❖ Réalisation d'un sondage auprès des partenaires du territoire dans le but d'établir un portrait préliminaire des vulnérabilités reliés aux changements climatiques sur le territoire
- ❖ Organisation et tenue d'un atelier sur les vulnérabilités et les risques avec les partenaires du territoire.
- ❖ Organisation et tenue d'un atelier pour déterminer les mesures d'adaptations au changement climatique à mettre en place sur le territoire de la MRC.
- ❖ Élaboration de mesures d'adaptation aux changement climatique

Géomatique et cartographie

- ❖ Maintenir à jour les informations dans l'application web Géoservice 2.0 (nouvelle plateforme web - ArcGIS Enterprise);

- ❖ Conception de cartes et de plans pour diverses municipalités du territoire;
- ❖ Assistance et support aux inspecteurs municipaux ainsi qu'aux partenaires locaux.

Service régional d'urbanisme

- ❖ Soutien aux municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère, Sainte-Ursule et Saint-Édouard-de-Maskinongé pour le service d'urbanisme municipal;
- ❖ Rédaction des règlements de concordance pour la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Autres

- ❖ Assistance et support aux inspecteurs municipaux ainsi qu'aux partenaires locaux;
- ❖ Siéger sur divers comités externes.